



# PRÉSENTATION

**L**a troisième partie, comme à l'accoutumée, fait un point d'actualité sur trois questions à forts enjeux éthiques. Dans quelles conditions les entreprises du secteur financier, compte tenu du caractère particulier de leur activité, sont-elles en mesure d'exercer leur responsabilité sociale ? Comment se pose aujourd'hui la vieille question de l'association du capital et du travail, à travers la participation et l'actionnariat salarial ? Quel bilan faire de la lutte contre la corruption, dix ans après la mise en œuvre de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption ?

## LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES DU SECTEUR FINANCIER

*Olivier Haertig et Arnaud Berger* montrent que le secteur banque assurance a un rôle central à jouer dans le financement de la protection de l'environnement. Malgré les initiatives de quelques banques pionnières, les

outils de financement spécifiques à l'environnement sont jusqu'ici peu nombreux et se concentrent dans le secteur du *private equity* et de l'*asset management* à travers notamment les fonds ISR. De même en Europe, malgré un certain nombre de rapports communautaires traduisant la sensibilité de la commission à l'écinnovation. En France, les ressources et instruments financiers sont encore peu mobilisés, malgré le verdissement récent du codevi, alors que les besoins sont énormes, par exemple au titre de la rénovation technique des bâtiments. Les auteurs rappellent trois propositions faites dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour diversifier le dispositif de soutien public, concentré jusqu'ici sur des incitations fiscales et des aides directes : renforcer la collecte financière écologique sur livret, créer des prêts bonifiés, et instaurer des fonds de garantie verts. Face à des besoins considérables, les banques doivent se montrer proactives et jouer un rôle de plaque tournante dans la diffusion des nouveaux instruments, la mise en

réseau des compétences, et des partenariats publics privés.

Après avoir constaté que la responsabilité environnementale des banques n'était apparue que tardivement, *Sébastien Godinot*, chargé de la campagne finance de l'ONG les Amis de la Terre, dresse un bilan sans complaisance des initiatives des banques françaises dans ce domaine, encore marginales ou trop vagues dans leur dimension institutionnelle (global compact). Le principe de l'ISR (investissement socialement responsable) est certes positif, mais trop flou et insuffisamment exigeant. Il constate des progrès significatifs dans le métier de la banque de détail, en particulier dans le domaine des prêts immobiliers, avec notamment l'augmentation des prêts pour la rénovation écologique de l'habitat adossés à la ressource du livret de développement durable. Ses critiques se concentrent sur les banques d'investissement qui financent un certain nombre de projets à risques. L'adoption des principes d'Équateur pour le contrôle de ces projets est un premier progrès encore insuffisant. C'est une approche globale, un changement de *business model*, que doivent promouvoir les banques « des mastodontes qui avancent à la vitesse de l'escargot ».

*Pierre Dutrieu* et *Marie-Christine Korniloff* présentent l'expérience particulière du groupe Caisse d'épargne en matière de responsabilité sociétale, enracinée dans l'histoire des caisses dans la droite ligne de l'humanisme des lumières. Les enjeux sociétaux ont changé, et les engagements des caisses dans ce domaine se sont appuyés dans les dernières années sur de nouveaux

outils : les missions d'intérêt général, notamment à travers les PELS, les actions en faveur de la solidarité et la cohésion sociale, à travers notamment la Fondation des caisses d'épargne ; les caisses ont joué aussi un rôle pionnier dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR). Aujourd'hui, de nouveaux enjeux émergent, auxquels le groupe s'efforce de répondre à travers le programme « bénéfiques futur », décliné en quatre axes d'actions : le marketing responsable comportant un étiquetage des produits ; la lutte contre le changement climatique, par une politique permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre ; la promotion de l'ISR ; enfin la banque solidaire, à travers un triple engagement : consacrer 1 % du PNB à la solidarité, atteindre en 2009 un encours de 10 000 microcrédits, réaliser 1000 projets d'économie locale et sociale dans le domaine de l'environnement.

*Christian de Perthuis* présente enfin l'expérience des marchés du carbone, et tout particulièrement le marché européen des quotas d'émission de CO<sub>2</sub> qui s'intègre aux mécanismes de flexibilité prévus par le protocole de Kyoto. L'Europe est parvenue à créer en trois ans un dispositif crédible de valorisation des émissions de CO<sub>2</sub> qui fonctionne dans une communauté de 27 pays. Un des principaux développements à venir devrait concerner les États-Unis, avec la mise en place par le nouveau président d'une régulation fédérale débouchant sur un grand marché d'émissions internes. C'est sur ce type d'instruments que la communauté internationale est susceptible de se fonder pour construire demain un



accord climatique plus ambitieux. L'existence d'instruments de marché ne suffira pas pour lutter contre l'effet de serre, en l'absence d'engagements fermes des États, tels que prévus dans le mandat de Bali.

## ENJEUX DE LA PARTICIPATION ET DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

*Augustin de Romanet* rappelle les enjeux économiques et sociaux de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié, qui permet de faire converger les intérêts des salariés et de l'entreprise. La Caisse des dépôts milite pour le développement de ces dispositifs au sein des entreprises dans lesquelles elle investit. Elle a par ailleurs inscrit parmi les objectifs de son plan stratégique la promotion de l'actionnariat salarié et de l'intéressement dans les PME, à l'heure actuelle très peu développés, car il s'agit là d'un instrument majeur de leur compétitivité, notamment pour les PME innovantes. Le Directeur général de la Caisse détaille dans ce contexte les mesures que la CDC pourrait prendre pour desserrer les contraintes qui pèsent sur la diffusion des FCPE d'actionnariat salarié, soit pour en améliorer la liquidité, soit pour en réduire la complexité de mise en œuvre et les coûts. Une action qui pourrait s'intégrer dans une initiative française visant à relancer l'épargne salariale au niveau européen.

*Lionel Tourtier* rappelle les fondements de la participation, ce modèle d'entreprise à la française d'inspiration

gaulloise ayant pour ambition de réconcilier le capital et le travail. Il indique que cette troisième voie, qui n'a trouvé pas beaucoup d'écho au sein de l'Union européenne, n'a finalement été mise en œuvre que de façon édulcorée en France, sous forme essentiellement d'une rémunération différée, sans véritable prise des salariés sur la gouvernance de l'entreprise. Elle n'apparaît pas non plus comme une priorité du nouveau gouvernement, qui permet le déblocage anticipé des fonds au nom de la relance du pouvoir d'achat et met l'accent sur l'individualisation de la rémunération. Malgré ce constat de demi-échec, la gestion participative représente, selon l'auteur, un instrument de compétitivité adapté à l'entreprise du 21<sup>ème</sup> siècle. Celle-ci, loin du modèle Taylorien, se présente de plus en plus comme un réseau de compétences et une agrégation d'entrepreneurs apportant chacun un service productif ; sa valeur repose de façon croissante sur des éléments immatériels créés par l'ensemble des composantes de l'entreprise, qui poussera à la réconciliation entre le capital et le travail.

*Jean-Claude Mothié* revient sur la responsabilité spécifique de l'actionnaire salarié : sa connaissance intime de l'entreprise, sa proximité avec l'ensemble des actionnaires salariés, l'horizon de long terme de son placement, tout l'incite à s'intéresser à la dimension de responsabilité sociale et de développement durable de l'entreprise, qui n'est pas contradictoire avec sa compétitivité. L'actionnariat salarié joue aussi un rôle important dans la société : il favorise la promotion d'un capitalisme entrepreneurial,



donnant du sens à la finance, il contribue à l'éducation financière des salariés, à la gouvernance des entreprises et « apporte au capitalisme une moralité malmenée par les nombreuses affaires récentes ».

*Ephraïm Marquer* montre, chiffres de l'AFG à l'appui, le développement rapide de l'épargne salariale depuis dix ans, même si elle reste globalement modeste et réservée à certaines catégories de la population. Ces sommes sont investies pour l'essentiel dans des FCPE qui permettent une participation des représentants des salariés à la gouvernance des fonds. Il reste que, malgré les lois successives, la représentation des salariés dans les conseils des entreprises reste très faible, alors même que les plus récentes théories sur le rôle de la valorisation du capital humain dans l'entreprise en montrent le caractère bénéfique. Une partie de cette épargne est malheureusement souvent débloquée prématurément pour servir d'amortisseur de conjoncture, politique à courte vue quand les besoins de couverture des retraites des générations futures militeraient à l'inverse pour une canalisation de ces ressources vers la constitution de retraites supplémentaires, à travers notamment le PERCO.

*Jean-Jacques Guille* rappelle que la CFDT s'est fortement engagée sur l'épargne salariale et l'investissement socialement responsable (ISR). Il énonce les principaux objectifs de la centrale syndicale : lutte contre les inégalités dans l'accès à cet instrument, contrôle de cette épargne et de son utilisation par les salariés, utilisation de cette épargne regroupée au service d'objectifs de solidarités, sociaux et

environnementaux, pour contribuer à l'émergence d'un modèle social européen ; c'est une démarche d'ISR qui nécessite des instruments de mesure appropriés. Sans être idéologiquement opposée à l'actionnariat salarié, la CFDT n'en fait pas l'outil privilégié pour renforcer le pouvoir des salariés dans l'entreprise. L'expression du pouvoir de ceux-ci dans les entreprises, comme la protection de leur épargne, passent plutôt par la souscription à des fonds interprofessionnels ou à des fonds gérés en ISR. Pour assurer une meilleure sécurité des placements et influencer le comportement des entreprises, plusieurs syndicats ont créé le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES), qui labellise les produits d'épargne salariale, bénéficiant notamment des indicateurs de l'agence de notation Vigeo. Une démarche à développer au-delà même de l'épargne salariale.

*Jean-Baptiste de Foucauld*, rappelant les conclusions restées sans suite du groupe de travail mis en place en 2002 par la Commission européenne pour promouvoir la participation en Europe, appelle la France, qui dispose d'un incontestable savoir-faire en la matière, à prendre sur ce dossier un certain *leadership*.

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

*Daniel Lebègue* et *Julien Coll* indiquent, pour le compte de Transparency International France, que le classement qui reste très moyen de la France dans l'indice de perception de la corruption ne reflète pas les efforts



que continue d'accomplir notre pays pour se conformer à ses engagements internationaux en matière de lutte contre la corruption. S'agissant de la situation en France, ils relèvent que malgré le renforcement du droit, peu d'affaires nouvelles parviennent aujourd'hui devant les tribunaux. Ils présentent, avec leurs réponses, les questionnaires envoyés aux candidats aux élections présidentielles et municipales, leur demandant de s'engager sur des mesures précises de nature à améliorer la transparence et prévenir les risques de corruption. Pour les auteurs, la récente loi du 13 novembre 2007 sur la lutte contre la corruption, même si elle ne va pas assez loin, représente une avancée importante, notamment en élargissant le champ de l'infraction de corruption d'agents publics étrangers et en autorisant le recours aux moyens d'investigation spéciaux pour recueillir les preuves de la corruption.

*Nicola Bonucci et Patrick Moulette* font un bilan de l'application de la convention de l'OCDE, dix ans après son adoption. Grâce à la convention adoptée par 37 pays, la tendance lourde est à l'accroissement des enquêtes et des poursuites, mais celles-ci se traduisent encore trop rarement par des condamnations, notamment en Europe où les traditions juridiques, contrairement aux États-Unis, insistent sur les sanctions pénales individualisées. Les structures et les moyens, notamment la continuité des hommes disposant d'une bonne formation, restent inadaptés pour une lutte efficace contre la corruption. L'efficacité de la convention et notamment de son mécanisme de suivi qui en fait sa force, dépendent aussi de sa ratification par les grands

pays émergents non-membres de l'OCDE, qui représentent une part croissante du commerce mondial. Les grandes entreprises doivent montrer l'exemple. En ce dixième anniversaire de la convention, l'OCDE lance un appel aux entreprises les plus connues sur la scène mondiale pour qu'elles rejoignent l'organisation dans la lutte contre la corruption. Il y va de leur propre intérêt.

*Dominique Lamoureux*, illustre avec l'exemple de Thales, dont il est le déontologue, un exemple très intéressant d'application de la convention de l'OCDE dans le domaine particulièrement sensible des ventes d'armes. L'entreprise souhaite que des normes médianes, sous formes de meilleures pratiques, puissent intervenir dans le secteur, pour préserver l'égalité de concurrence, et éviter les arbitrages « moins éthiques » au minimum des contraintes légales. Pour Thales, la maîtrise et le contrôle de la sécurité des opérations commerciales et financières constituent un enjeu majeur. Cet impératif se traduit en premier lieu, au sein de Thalès international, par la mise en œuvre de procédures strictes en matière de prévention de la corruption : elles portent notamment sur la sélection des consultants, le contrôle de la matérialité de leur prestation et leur mode de paiement, en dehors des paradis fiscaux. L'entreprise veille aussi, dans le cadre d'un comité de surveillance, à un contrôle rigoureux, proactif, de la destination finale des matériels et des technologies. Ces actions sont à replacer dans le cadre de la démarche de responsabilité d'entreprise du groupe qui dépasse les seules questions du commerce international

pour couvrir les dimensions environnementales, sociales et sociétales et dispose d'une organisation dédiée chargée de la mise en œuvre du code d'éthique de l'entreprise.

Enfin, *Noël Pons* livre son expérience au sein du Service Central de la Prévention de la Corruption (SCPC) pour l'identification de la fraude et de la corruption dans les marchés publics en France. Pour déjouer la fraude et la corruption, une approche de type audit est nécessaire. Celle-ci suppose en premier lieu l'élaboration d'une

cartographie des risques, à partir d'une bonne connaissance des montages les plus couramment utilisés. L'audit nécessite naturellement aussi une bonne connaissance du code des marchés publics et l'analyse du respect la réglementation aux différentes étapes du marché. L'utilisation concomitante des méthodes de contrôle des procédures propres aux marchés publics et aux travaux d'audit permet de concentrer les recherches sur les dossiers présentant une anomalie et rend les contrôles de la fraude plus efficaces.